



COMMUNIQUE  
AUTONOME

# CHSCT exceptionnel

## 6 mai 2020

Hier matin s'est tenue la séance du CHSCT exceptionnel à distance par visio-conférence afin de pouvoir respecter les mesures barrières.

La situation actuelle laisse entrevoir la possibilité d'une reprise partielle des activités. Nous souhaitons que les prochains jours aillent dans ce sens.

Cette séance avait pour ordre du jour :

- ✓ **Présentation de la gestion de la crise sanitaire par le SDIS du Var.**
- ✓ **Avis sur les mesures prises par le SDIS du Var dans le cadre du fonctionnement de l'établissement.**

Sur le premier point, qui a fait état des actions et mesures prises depuis le début de la crise, nous avons pu saluer le travail et l'investissement des agents du SDIS 83, PATS et SPP, tant par leur mobilisation durant les premières heures de cette crise sanitaire que pour le soutien apporté aux collègues des CIS.

Concernant le second point. **Avis favorable du SA SPP PATS 83**

**Pour la partie opérationnelle.** A partir du 15 mai, et en fonction de la classification de notre département, une reprise de l'activité va être organisée afin de venir renforcer les effectifs opérationnels en fonction de l'augmentation de l'activité des CIS. Les mesures de restrictions actuelles viendront à être suspendues, hormis pour les salles opérationnelles dont les restrictions seront levées au 1<sup>er</sup> juin afin de préserver le fonctionnement actuel.

SYNDICAT  
AUTONOME  
SPP PATS

BP 653  
83053 TOULON CEDEX

Tel: 06 18 57 01 93  
president@saspp-pats83.org

Affilié à la FA-FPT & la FA-FP

Pour adhérer



### **Les masques :**

**Nous avons demandé que les masques chirurgicaux soient changés après chaque intervention** et ainsi revenir à une utilisation normale de ces équipements. Pour les masques tissus de nouveaux équipements de meilleure facture sont en cours d'approvisionnement. Nous avons interrogé sur la possibilité d'utilisation par les agents de masques personnels certifiés AFNOR. Seul les masques fournis par le SDIS sont autorisés pour garantir la qualité et la sécurité.

### **Les formations :**

Celles-ci vont reprendre afin de préparer la saison à venir. Les mesures barrières et de distanciation seront appliquées, également pour les spécialités sur le même principe.

### **Pour les bureaux et services :**

Le télétravail doit être privilégié. Pour les agents présents des aménagements d'horaires (présentiel/distanciel partagé), des espaces, des bureaux modifiés pourront être envisagés avec les responsables afin de respecter les recommandations, (1 personne pour 4 m<sup>2</sup>).

Des produits de nettoyage seront fournis pour effectuer régulièrement la désinfection.

Nous avons demandé que du gel hydro-alcoolique soit mis à disposition dans les véhicules partagés, et qu'ils puissent être désinfectés après utilisation.

Suite aux dernières recommandations de la Haute Autorité de Santé et du Haut Conseil de Santé Publique, nous avons demandé la position de l'administration sur les agents actuellement isolés considérés à risques ainsi que pour ceux qui feraient parti des nouveaux critères. Le SSSM étudiera les dossiers au cas par cas, une note d'information va être adressée aux agents. Des possibilités de reprise pourraient intervenir à partir de début juin.

Afin d'appliquer la décision prise lors du CHSCT de novembre 2019, nous avons demandé à nouveau la parution de l'ODS sur le port de chaussures de casernement. Nous faisons face en cette période à un nouveau risque que nous n'avions jusqu'à aujourd'hui pas connu en raison de la pandémie liée au Covid-19. Nous avons demandé que soit intégré ce nouveau risque au Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.

**Cette obligation réglementaire n'est toujours pas observée malgré nos innombrables relances ou remarques soumises lors des**

**CHSCT. Le DUERP du SDIS 83 n'est toujours pas finalisée. De nouveaux risques ne peuvent donc pas être intégrer et actualiser un document non achevé. La stratégie d'un DUERP par site de travail, certes ambitieuse mais nécessitant plus de moyens pour la mettre en œuvre ne doit - elle pas être revue ?**

**Pour rappel le dernier rapport de visite a été présenté au CHSCT du 13 juin 2018...**

***« Fin 2018, sur les 67 centres d'incendie et de secours à traiter, 26 rapports ont été présentés en CHSCT. »***

***Bilan annuel Santé, Sécurité Conditions de travail 2018 page 9.***

*S'engager à vos côtés, réussir ensemble*

*Les Autonomes*